



Comptabilité et recouvrement des impayés

Formation présentielle

Durée : 14 heures

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ▶ Maîtriser la comptabilité syndic de copropriété.
- ▶ Prévenir et gérer les impayés au regard des dernières évolutions d'objectif de la réglementation (Loi ELAN).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Le formateur alternera entre de la transmission de connaissances/compétences et les cas pratiques pour favoriser l'acquisition par les stagiaires.
- ▶ Matériel pédagogique : support de formation PPT.
- ▶ Activité interactive : temps d'échanges avec les participants.

MODALITÉS DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

Modalités de positionnement :

- ▶ Entretien avec l'équipe pédagogique en amont et le client ou son représentant pour l'identification des besoins des bénéficiaires.
- ▶ Autopositionnement sur des compétences.
- ▶ Recueil des attentes des bénéficiaires par le formateur en début de session.

Modalités d'évaluation des acquis :

- ▶ Pendant la formation, validation des acquis en temps réel par le questionnement et la contribution des stagiaires.
- ▶ En clôture de session, bilan de fin de formation individuel réalisé par le formateur.
- ▶ Evaluation de la satisfaction à chaud.
- ▶ Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle via les évaluations à froid notamment dans le cadre des entretiens professionnels et annuels.
- ▶ Mise en place de mesures correctives si nécessaire.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Pour accéder à cette formation, il faut en faire la demande lors des entretiens de développement ou lors de la campagne de recueil des besoins en formation.
- ▶ L'accord hiérarchique est nécessaire.
- ▶ Les délais d'accès sont variables et dépendent du calendrier des formations.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Nous sommes disponibles pour échanger avec vous sur vos besoins afin de mettre en place les solutions optimales pour vous accueillir.
- ▶ Merci de nous envoyer un message sur la boîte mail IHC.

PUBLIC

Technicien(ne)s de copropriété
Gestionnaires de copropriété
Comptables de copropriété

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases de la gestion de la copropriété

INTERVENANT

Formateur expert en gestion du contentieux

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris
Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr
03 87 39 57 03

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1 / 2

1. Jour 1 – Comptabilité – Charges

Les mutations copropriété :

- ▶ Transfert de propriété d'un lot et opposabilité du transfert.
- ▶ Les missions légales du syndic et du notaire.
- ▶ La note de renseignement complémentaire.

Maîtriser la comptabilité syndic de copropriété et son organisation :

- ▶ Rappels des principes comptables.
- ▶ Le critère d'utilité.
- ▶ Les grandes phases de l'activité (les appels de fonds, les encaissements de charges, la comptabilisation des dépenses, les travaux de fin d'exercice, les annexes obligatoires).
- ▶ Les modalités de gestion financière des copropriétés.
- ▶ Le rapprochement bancaire.
- ▶ La balance générale (utilité, équilibre financier, les copropriétés débitrices, validation des budgets).
- ▶ Principes organisationnels de l'activité (programmation des AG, modalités de gestion, analyse de rentabilité de l'activité, principaux ratios de gestion, revalorisation des honoraires, surveillance des fonds mandants).



Comptabilité et recouvrement des impayés

CONTENU PÉDAGOGIQUE

2 / 2

2. Jour 2 – Recouvrement des charges impayées, recouvrement, contentieux

Prévenir les impayés en copropriété :

- ▶ Se prémunir contre les impayés de charges : identifier le débiteur, constituer un dossier, connaître et mettre en œuvre les garanties du syndicat pour le recouvrement des charges.

Gérer les impayés en copropriété :

- ▶ Réagir aux situations particulières : décès, succession, disparition du débiteur / surendettement et liquidation judiciaire, impayés et vente du lot (loi ALUR).
- ▶ Optimiser le recouvrement précontentieux (relancer et analyser la situation, conclure un échéancier, mise en demeure, la sommation de payer).
- ▶ Maîtriser la phase judiciaire (le rôle de l'avocat et de l'huissier de justice, la préparation du dossier, panorama des procédures, la question des frais).
- ▶ Exécuter la décision (mesures d'exécution sur les meubles, comptes, salaires, véhicules, la saisie immobilière).

PUBLIC

Technicien(ne)s de copropriété
Gestionnaires de copropriété
Comptables de copropriété

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases de la gestion de la copropriété

INTERVENANT

Formateur expert en gestion du contentieux

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris
Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr
03 87 39 57 03